

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 13 février 2013

L'an deux mil treize, le 13 février à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 6 février 2013 et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

ETAIENT PRESENTS : MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, MME ANNIE GOTTE, MM. HUBERT DULIEU, ALAIN IMARD, MME EVELYNE BREDILLET, JEAN-PIERRE BERCO, MMES CLAUDINE BIGEARD, SYLVIE CHASTRUSSE, MM. JEAN-LOUIS PARISE, JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, M. VINCENT DANCOURT, MMES NATHALIE CHAIX, NATHALIE ANDREOLETTI (ARRIVEE A 18H45), LILIANE ROUSSELET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME HELENE BOUCHET qui a donné procuration à M. Noël BERNARD, M. MICHEL AIMEUR qui a donné procuration à M. ALAIN MARTET, M. GERARD BEURET qui a donné procuration à M. ALAIN IMARD, M. JEAN-FRANÇOIS BATHELIER.

ETAIENT ABSENTS : MMES ELODIE ALLEMAND, MARIONS BAUDIN, HALIMA BEUDET, CELINE BREDILLET, NICOLLE FUSIER, PIERRETTE GARNIER, ERIC LATHUILLE, MONIQUE MARIE –JOETS

A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, M. Jean MATHE, Maire-Adjoint, par 18 voix pour, 1 abstention est élu secrétaire de séance.

B) OPERATIONS PRELIMINAIRES

POINT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012.

Le compte-rendu est approuvé par 18 voix pour, 1 abstention.

POINT N° 2 - COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS.

1) COMMISSION TRAVAUX, PRESERVATION DU PATRIMOINE DU 23 JANVIER 2013.

M. Alain IMARD présente le compte rendu de commission.

2) COMMISSION URBANISME, AFFAIRES ECONOMIQUES ET DEVOIR DE MEMOIRE DU 07 FEVRIER 2013.

M. Jean MATHE présente le compte rendu de commission.

C) DECISIONS

POINT N° 3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013.

M. Vincent DANCOURT fait remarquer que la majorité municipale n'a pas le quorum à elle seule.

M. Alain MARTET, à l'aide du document fourni à chaque conseiller avec leur convocation et d'une projection de graphiques, expose à l'assemblée municipale le débat d'orientation budgétaire 2013 dont la présentation est différente de 2012.

Il commence par les recettes de fonctionnement.

Arrivée de Mme Nathalie ANDREOLETTI à 18h45.

Pour le chapitre 013 « atténuations de charges » correspondant au remboursement par un organisme d'assurance des frais liés au personnel absent, M. Alain MARTET donne les grandes tendances de l'absentéisme en France, indique que GENLIS n'est pas épargnée par ce problème et qu'il s'agit pour la Commune d'arrêts longs relatifs à des pathologies lourdes. Il précise que la projection sur 2013 est complexe et que la collectivité doit être attentive à l'évolution de ce paramètre.

Pour le chapitre 70 « produits des services », M. Alain MARTET fait état de modifications possibles quant à l'ouverture de la piscine municipale (ticket « journée », ouverture en continu de 10h à 19h30 les week-ends, fin d'obligation du port du bonnet) mais informe que cela n'aura pas d'impact majeur sur les recettes 2013.

Pour le chapitre 73 « impôts et taxes », M. Alain MARTET dresse un bilan comparatif avec des communes de même strate et adhérant au même type de structure intercommunale. Il analyse que, pour les taxes foncières et d'habitation, GENLIS a le produit de taxe par habitant et les taux d'imposition les plus faibles, ce qu'il attribue à une pression fiscale mesurée, fruit notamment de la non-revalorisation des taux de la commune depuis 2003 (hors inflation de 2009). M. Alain MARTET présente la perspective de fiscalité pour 2013 en indiquant que l'Etat a décidé d'augmenter les bases d'imposition de 1,8%. Il annonce qu'il sera proposé aux conseillers lors du vote du budget de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il expose ensuite les estimations de recettes pour 2013 (2.670.245€) qu'il compare aux recettes 2012 (2.625.612€).

M. Noël BERNARD intervient et indique que des précisions ont été demandées auprès de la Direction Générale des Finances Publiques concernant les évolutions des bases du foncier bâti et non bâti. La réponse est actuellement attendue.

Pour le chapitre 74 « dotations et participations », M. Alain MARTET rappelle qu'il est composé essentiellement de versements de l'Etat qui compensent les pertes financières des communes lorsque ce dernier influe sur la fiscalité locale. Il précise que les dotations de péréquations horizontales et, depuis quelques années, verticales, engendrent également des recettes à ce chapitre. M. Alain MARTET fait le constat de la baisse des recettes de Dotation Globale de Fonctionnement par habitant et détaille les différentes dispositions de la loi de finances 2013. Il termine sur ce chapitre en indiquant qu'il convient d'être prudent et de ne prévoir au budget primitif 2013 que 1.714.000€ contre 1.764.416€ perçus en 2012, du fait notamment de certains indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations. M. Alain MARTET illustre ce propos en montrant le graphique des niveaux de richesses des différents départements de France qui fait état de résultats parfois surprenants.

M. Vincent DANCOURT pose une question sur la richesse ou la pauvreté des départements 92 et 93.

M. Alain MARTET explique justement que Versailles et Neuilly deviennent aux yeux de cet indicateur des communes pauvres du fait de certains critères et qu'un effet de lissage s'opère : les départements pauvres paraissent moins pauvres et les riches moins riches. En réalité pourtant les écarts se creusent.

Pour le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », M. Alain MARTET explique qu'aucune modification n'est à attendre pour 2013 par rapport à 2012.

Pour le chapitre 76 « produits financiers », M. Alain MARTET rappelle que la commune s'est portée acquéreuse de parts sociales en 2012 pour 839.000€ et qu'elle demandera la restitution de cette somme en 2013. Le versement d'intérêts à cette occasion est probable bien que le taux ne soit pour l'heure pas connu.

Pour le chapitre 77 « produits exceptionnels », M. Alain MARTET expose que des dépenses de cessions ont eu lieu en 2012 portant le montant global du chapitre à 289.320€. Pour 2013, l'estimation est de 115.000€ notamment du fait de la régularisation programmée de certains litiges.

Enfin M. Alain MARTET informe que le résultat de fonctionnement 2012 reporté en 2013 est excédentaire et égal à 479.100€.

Le total des recettes de fonctionnement sera donc d'environ 5.612.500€ pour le budget primitif 2013.

M. Alain MARTET poursuit par la présentation des recettes d'investissement.

Pour le chapitre 10 « dotations et fonds divers », M. Alain MARTET mentionne la revalorisation des taux de TVA en 2014 et les incertitudes qui planent sur la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement des collectivités (FCTVA). Il commente l'évolution du FCTVA entre 2010 et 2011 pour GENLIS et informe que la baisse importante observée est due à un ralentissement de l'investissement suite à de nombreuses années de grands travaux (RD905, Médiathèque, Odéon, Salle des Petits Maîtres,...). M. Alain MARTET précise que ce chapitre est également utilisé pour les taxes d'urbanisme qui ont été exceptionnellement élevées en 2012 du fait de la réalisation d'un grand projet de création de locaux par une société Genlissienne. Cette recette n'étant pas renouvelable, M. Alain MARTET indique qu'une somme de 121.600€ pourrait être prévue en 2013 sur ce chapitre.

Pour le chapitre 13 « subventions d'investissement », M. Alain MARTET commence son propos en rappelant qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des subventions publiques. Il porte à la connaissance des conseillers que la commune sera éligible en 2013 à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux contrairement à ce qui était écrit dans le document fourni.

M. Vincent DANCOURT indique qu'il a pu avoir connaissance des taux d'attribution de subvention sur internet.

M. Alain MARTET reprend la parole et détaille les subventions reçues en 2012 et celles attendues pour 2013. Le total en 2013 devrait s'établir à 167.510€.

M. Noël BERNARD indique que pour 2013, le montant du Fonds cantonal de développement territorial pour les travaux de voirie devrait être de 24.000 €.

Pour le chapitre 204 « subventions d'équipement », M. Alain MARTET fait état de 225.650€ attendus par la commune en 2013 au titre de différents fonds de concours versés par la Communauté de Communes (RPE Nord, Espace Coluche, Chemin Guyot).

Pour le chapitre 26 « Participations et créances rattachées », M. Alain MARTET indique que comme stipulé au chapitre 76 des recettes de fonctionnement GENLIS va demander la restitution des fonds immobilisés en parts sociales. 839.000€ sont donc à prévoir au budget primitif.

Enfin M. Alain MARTET informe que le résultat d'investissement 2012 reporté en 2013 est excédentaire et égal à 356.000€.

Le total des recettes d'investissement sera donc d'environ 1.709.760€ pour le budget primitif 2013.

M. Alain MARTET passe ensuite au volet dépense et notamment aux dépenses de fonctionnement.

Pour le chapitre 011 « charges à caractère général », M. Alain MARTET relate les efforts effectués par la commune pour maîtriser ce type de dépenses. Il rapporte qu'entre 2007 et 2011 les charges par habitants à GENLIS ont baissé alors que, dans le même temps, celles des communes de même importance augmentaient. Il précise que l'inflation est un paramètre important pour l'évaluation du volume budgétaire 2013 et liste les différents éléments d'évolution à prendre en compte dans les orientations de l'année. Il fait remarquer également le bon taux de réalisation du budget 2012 et indique que les prévisions pour 2013 laissent apparaître un montant proche de 1.645.000€.

Pour le chapitre 012 « charges de personnel », là encore, M. Alain MARTET analyse le montant de ce type de dépenses par habitant et fait remarquer que celui-ci est pour GENLIS faible et en net recul entre 2010 et 2011. Il aborde ensuite l'aspect réglementaire et mentionne l'augmentation des charges

salariales ce qui pénalise les agents de la commune. M. Alain MARTET informe des modifications à intervenir en 2013 qui auront des conséquences financières pour ce chapitre (modification du régime indemnitaire, participation employeur aux mutuelles, embauche,...) portant l'estimation 2013 à un montant proche de 1.995.000€.

Pour le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », M. Alain MARTET rappelle que celui-ci est utilisé pour les subventions aux associations, à l'Espace Coluche, au CCAS, à la Halte Garderie et aux différents syndicats et groupements auxquels adhère la commune. Il souligne qu'en 2013 la commune souhaite maintenir l'aide apportée aux associations. Il attire également l'attention sur l'augmentation de la participation de la commune au Centre Social Espace Coluche en 2013 (+70,000€) au vu des différentes activités proposées par cette structure. Le total du chapitre est estimé à 787.500€.

Pour le chapitre 66 « charges financières », M. Alain MARTET expose que, comme la commune n'a pas emprunté depuis 2009, les charges d'intérêts de la dette sont en baisse. Il indique qu'en 2013 le montant sera d'environ 216.000€.

Pour le chapitre 67 « charges exceptionnelles », M. Alain MARTET explique que les montants en jeu sont faibles et d'approximativement 15.000€ pour 2013.

M. Alain MARTET dresse un bilan complet des dépenses de fonctionnement de la commune, note que celles-ci ont fortement baissé entre 2010 et 2011, que le taux de réalisation 2012 est très bon et que le total des estimations 2013 s'élève à 4.658.500€.

M. Alain MARTET termine en présentant les dépenses d'investissement.

Pour le chapitre 10 « dotations et fonds divers », M. Alain MARTET indique que les dépenses en 2013 seront proches de 4.000€.

Pour le chapitre 16 « remboursements d'emprunt », M. Alain MARTET souligne les efforts de désendettement de la commune puisque la commune n'a plus emprunté depuis 2009. Il fait part de la volonté de la commune de ne pas emprunter en 2013. Il mentionne que l'estimation 2013 est égale à 431.500€.

M. Alain MARTET liste ensuite les différents engagements de la commune pris en investissement suite au vote du budget 2012 (report de 271.200€) et à la délibération du 19 décembre 2012 (432.700€).

M. Alain MARTET arrête les estimations des dépenses d'investissement à 1.139.400€.

En conclusion, à la vue du total en recettes (7.322.260€) et en dépenses (5.797.900€), M. Alain MARTET informe que la commune disposera d'une capacité de 1.524.360€ pour investir en 2013. Il rappelle que les services et les élus ont d'ores et déjà ciblé certains investissements à réaliser et que les commissions auront chacune en ce qui les concerne à les étudier.

M. Alain MARTET remercie les conseillers pour leur attention.

M. Vincent DANCOURT lit un texte, il indique qu'il existe une menace sur les collectivités en citant le journal les Echos, en raison notamment des dépenses supplémentaires liées à la modification des rythmes scolaires et à l'attribution du fonds de compensation de la TVA, il commente le document présentant les chiffres du Débat d'Orientation Budgétaire remis préalablement à tous les conseillers :

- il estime que le taux d'absentéisme du personnel communal est important soit 8,48% en comparaison avec celui des salariés du secteur privé qui serait de 3,8 %. Il demande s'il a été procédé à l'audit social déjà demandé et si l'on connaît les raisons de ce « mal-être » qui entraîne autant d'absences ?

A.MARTET répond que le taux d'absentéisme à Genlis reste inférieur à la moyenne des communes similaires.

- il indique qu'il est satisfait des modifications à intervenir dans les plages horaires d'ouverture étendues à la piscine pour 2013.

- il fait le constat d'une augmentation de la fiscalité depuis 2003 pour les contribuables malgré des taux communaux qui ne varient pas, ceci malgré des compétences transférées à la Communauté de Communes et des services fournis par la Commune pas toujours efficaces. Il critique notamment l'obligation faite aux propriétaires d'élaguer leurs plantations débordant sur le domaine public.

A.MARTET répond que les taux n'augmentent pas mais que ce sont les bases qui sont réévaluées chaque année par l'Etat. Il conteste l'analyse de V.DANCOURT.

- il demande si le saccage de l'école La Chênaie a été résolu.

N. BERNARD indique que les auteurs mineurs de ces faits ont été identifiés et punis.

- il constate que le montant du fonds de compensation de la TVA par habitant est en baisse en 2011 et demande si cela signifie qu'il n'y a pas eu de travaux et donc une diminution de l'investissement.

A.MARTET répond qu'après plusieurs années d'investissement, il y a eu en effet moins de dépense.

- il demande quel est le financeur privé du matériel informatique des Ecoles.

Il est répondu qu'il s'agit de la société Hewlett- Packard.

- il relève l'exécution de travaux de réfection des sols de la salle Patouillet et demande ce qu'il en est de la vétusté de ce bâtiment

Il est répondu qu'un audit est actuellement en cours (délibération du 19 décembre 2012), la nature des travaux à entreprendre sera fonction des résultats.

- il indique que les graphiques concernant les charges de personnel ne présentent aucun intérêt et que c'est une information qui n'a aucune importance.

- il constate que le montant des subventions est maintenu et demande pourquoi les commissions concernées ne sont elles pas convoquées suite à une sollicitation précédente.

Il est répondu qu'elles le seront.

- il demande pourquoi le Centre Social "Espace Coluche" a besoin de 25 % de participation financière de plus en 2013 et si l'on a tiré le bilan des actions effectuées en 2012. Il sollicite un débat d'orientation budgétaire propre à cette structure.

N.BERNARD répond que chaque année un compte administratif propre au Centre Social est voté et que d'autre part la ville de Genlis a joué le jeu du transfert des services et donc des charges. Cette année il y a un nouveau projet pour le Centre Social qui est soumis à la CAF, organisme financeur.

- il indique que l'encours de la dette communale a augmenté de 52% entre 2006 et 2009 et que les ménages genlissiens devront rembourser l'intégralité de cette dette.

A.MARTET répond que de forts investissements ont été faits afin de développer les équipements et les services à dispositions des genlissiens entre 2006 et 2009. Il rappelle qu'il n'y a pas eu d'emprunt depuis 2009 ce qui concourt au désendettement de la Ville. Il précise qu'il ne faut pas confondre recettes et impôts et que chaque genlissien n'aura pas à rembourser l'intégralité de la dette. Il conforte son point de vue en ajoutant que la commune a d'autres recettes que les taxes ménages : dotations de l'Etat, impôt sur les entreprises,...

V.DANCOURT affirme qu'au final c'est bien le contribuable qui paie.

A.MARTET indique qu'il trouve ce raisonnement simpliste.

N.BERNARD ajoute qu'il convient d'observer le désendettement de la commune. Il poursuit en exposant que la dette par habitant de la commune est bien plus faible que celle de l'Etat.

M. Cyril SARRON relève dans les propos de V.DANCOURT une malhonnêteté intellectuelle

- il constate que le solde avant travaux n'est en réalité que de 661.000€ (1.500.000€ - 839.000€). Il estime qu'il serait sage d'investir en n'utilisant que cette somme en contractant un emprunt en 2013, les taux étant très bas, il vaut mieux conserver les 839.000 € qui ont été placés.

A.MARTET s'insurge contre les propos de V.DANCOURT qui a critiqué l'an dernier le placement effectué, critique le niveau de la dette de GENLIS mais souhaite pourtant emprunter cette année et placer une somme importante en 2013.

V.DANCOURT affirme ne pas avoir dit que la dette était trop importante.

Concernant la dette N.BERNARD demande si Genlis est dans la moyenne par rapport à la strate.

A. MARTET répond que la commune est en effet dans la moyenne.

V.DANCOURT indique que la présentation de ce D.O.B. est pleine d'autosatisfaction, fait part de menaces sur les deux prochaines années et précise qu'il faut raisonner sur le futur car la somme dégagée étant faible il y a risque d'étranglement en 2014. Il clos son propos en demandant si tout cela est une annonce déguisée de non candidature pour les futures élections municipales ou une volonté de laisser filer.

N.BERNARD rétorque et précise que des excédents pourraient être dégagés au vu des consultations qui seront lancées.

V.DANCOURT réplique qu'il aura tenté d'alerter les Conseillers mais que c'est une mission perdue d'avance.

N.BERNARD termine en précisant que la présentation des orientations budgétaires pour 2013 aurait pu comme pour certaines collectivités être élaborée sur 2 pages.

M. Hubert DULIEU souligne que la commune a baissé ses taux lors de la création de la communauté de communes et que GENLIS a joué le jeu du transfert des services et donc des charges.

La discussion est close.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2013 organisé le mercredi 13 février 2013.

POINT N° 4 - MARCHES 2012

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau récapitulatif des marchés de travaux, fournitures et services pour l'année 2012 établis par le Maire.

POINT N° 5 - PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2013 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS CANTONAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

M. Alain IMARD présente le point et souligne les travaux d'accès trottoirs pour les personnes à mobilité réduite.

N.BERNARD fournit quelques explications sur l'attribution du fonds cantonal de développement territorial pour la tranche ferme et les tranches conditionnelles n°1 et 3.

Mme Nathalie ANDREOLETTI regrette l'aménagement de 3 places de stationnement sur les espaces verts de l'école J. Ferry car il y a toujours de la place pour le stationnement des véhicules.

N. BERNARD répond qu'il y a toujours des voitures garées sur les espaces verts.

V.DANCOURT relève que sur le document de présentation du D.O.B. le produit des amendes de police est en diminution mais quel en sera le montant ?

N.BERNARD explique que les villes de + 10.000 habitants le perçoivent directement mais que pour les villes de -10.000 habitants, le produit transite par le Conseil Général qui le répartit, en général cela

représente 30 % de la dépense mais pour 2013 le montant plafond de subvention n'est pas encore connu et les règles peuvent changer.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale que le programme de travaux de voirie 2013 soit arrêté comme suit :

Désignation / Lieu	Quantitatif	Estimation en € HT
Réfection chaussée <u>Rue Paul Doumer</u> (du n° 51 à Rue du Petit Bois)	230 ml / 1700 m ² BB 0/10 – 135 kg/m ²	56200
Réfection trottoirs <u>Rue Paul Doumer</u> (tronçon idem ci-avant) Bordures + caniveau	220 ml x 2 / 660 m ² 220 ml x 2 côtés	21000 29000
Enrobé sur cheminement piétons au bord du lac (tronçon scolaire entre arrêt bus et salle Meiffret)	96 ml / 150 m ² BB/06 – 90 kg/m ² + 1 grille EP	6000
Enrobé sur trottoirs au droit d'accès à établissements industriels Rues Ampère et Marie Curie (<u>ZI du Layer</u>)	2 zones 30 + 53 m ² BB 0/10 – 135 kg/m ²	2450
Enrobé sur trottoirs au droit d'accès aux immeubles <u>ORVITIS</u> Rue des Sablons	2 zones 30 + 120 m ² BB 0/10 – 95 kg/m ²	4400
Rampe accès véhicules cour école primaire <u>Jules Ferry</u> Rue de la Vanoise	10 x 5 ml / 50 m ² BB 0/10 – 115 kg/m ²	2740
Aménagement 3 places de stationnement sur espace vert devant <u>école maternelle de la Mare au Chêne</u> , Rue de la Vanoise	9 x 6 ml / 54 m ² BB 0/10 – 90 kg/m ² + arceaux autour P.I n° 28	2800 260
Enrobé sur trottoir <u>virage ancien Chemin des Bœufs</u> (entre accès à Intermarché)	30 ml / 105 m ² BB 0/10 – 90 kg/m ² + 3 ml bordures T2	3200
<u>Buttes roues sur parking Mairie</u> en protection d'un muret de clôture	8 unités éléments préfabriqués, finition gravillonnée	450
Création / doublement de <u>puits perdus</u> (saturés) - 2 unités Avenue de Bourgogne - 1 unité Rue Thimonier - 1 unité Rue du Ponant - 1 unité Rue du Levant - reprise regards à grille Rue de Franche Comté	5 unités DN 1000 prof. 2,50 à 3,20 m 3 unités	14000 2300
Sous-total Tranche Ferme :		144800

Désignation / Lieu	Quantitatif	Estimation en € HT
Réfection revêtement trottoirs <u>Rue Paul Doumer</u> (partie départementale) - côté pair : larg. = 2,70 m - côté impair : larg. = 1,65 m (moy.)	BB/06 – 92 kg/m ² 120 ml / 320 m ² 270 ml / 450 m ²	9000 13000
Remplacement collecteur <u>pluvial défectueux Rue du Ponant</u> (Huchey)	30 ml DN 300	8000
Sous-total Tr. Conditionnelle 1 :		30000
Enrobé sur <u>trottoirs Avenue et Rue de la Gare</u> (continuité d'actions 2011 et 2012) - devant le n° 1 Rue de la Gare - côté pair Avenue de la Gare - côté impair Avenue de la Gare Reprise entourages d'arbres Avenue de la Gare	BB/06 – 90 kg/m ² 55 ml / 2,20 moy. / 120 m ² 325 ml / 4,00 moy. / 1300 m ² 130 ml / 4,50 moy. / 600 m ² 49 unités	3400 37000 16000 10400
Sous-total Tr. Conditionnelle 2 :		66800
Enrobé sur <u>trottoir Rue de Franche-Comté</u> (virage devant l'Espace Coluche)	BB 0/10 – 115 kg/m ² 40 ml / 150 m ²	4000
Enrobé sur <u>trottoirs Rue Marcel Paul</u>	BB/06 – 90 kg/m ² 330 m ² Pair + 200 m ² Impair	14400
Sous-total Tr. Conditionnelle 3 :		18400
TOTAL DES 4 TRANCHES :		260000

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux de voirie 2013 tel que présenté et arrêté à la somme de 260.000 € HT soit 310.960 € TTC (hors frais d'annonces légales et divers),
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général de la Côte d'Or au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial,
- **SOLLICITE** une subvention au titre du produit des amendes de police,
- **ARRETE** le plan de financement comme suit :
 - o Fonds Cantonal de Développement Territorial : 38.110 €
 - o Fonds propres : 221.890 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 6 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

M. Noël BERNARD explique la nature des travaux de mise en sécurité du Chemin Guyot, précise, que la demande est faite uniquement au titre de la voirie et que la canalisation d'eau potable sera refaite à cette occasion.

La Communauté de Communes sera impactée par la voie d'un fonds de concours versé à la Commune mais pas au de la de 50 % de la somme réelle de travaux.

Mme Nathalie ANDREOLETTI demande si ce projet sera présenté en commission travaux, et indique qu'elle est favorable à la mise en place d'un sens unique sur cette voie.

Elle précise d'autre part que la sortie de l'école Paul BERT devant le château est dangereuse.

V.DANCOURT demande s'il est prévu des barrières devant la sortie du Collège en raison des bousculades devant le garage à vélos.

M. Noël BERNARD indique que cette problématique relève de l'indiscipline et du manque d'éducation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à procéder aux travaux d'aménagement de mise en sécurité du "Chemin Guyot" pour un montant de travaux estimé à 205.027,50 € H.T. soit 245.212,89 € TTC,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général de la Côte d'Or au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- **CHARGE** le Maire de déposer les pièces nécessaires à cette demande,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 7 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Présentation M. Hubert DULIEU.

Il indique qu'il s'agit de reconsidérer la demande antérieure de subvention pour l'étude hydrogéologique déjà engagée pour y incorporer une étude pédologique, cette dernière n'est pas subventionnable seule. Il pense que la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'eau ont des intérêts divergents s'il faut prendre des mesures de protection mais cette étude des sols permettra d'avoir une connaissance plus fine de leurs propriétés en termes de flux de nitrates.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'étude pédologique de l'aire d'alimentation du champ captant de GENLIS précité,
- **PRECISE** que les crédits afférents seront ouverts au budget annexe du service de l'Eau Potable 2013,
- **SOLLICITE** une nouvelle aide de L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE, délégation Régionale de BESANÇON, 34 rue de la Corvée – 25000 BESANÇON pour les phases 1-3 et 4 de l'étude hydrogéologique suite aux modalités mises en place dans le cadre du 10^{ème} programme d'intervention (2013-2018) de l'Agence,
- **SOLLICITE** l'annulation de la décision d'aide précédente (DAS : 2011-4152),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 8 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJON

Présentation M. Jean-Pierre BERCO.

V.DANCOURT demande si l'on connaît la notoriété de cette course et qu'est ce que cela apporte à la commune.

N.BERNARD précise qu'il s'agit cette année d'une course UFOLEP donc ouverte aux jeunes, que le circuit est plus court et passe par LABERGEMENT / CESSY et GENLIS.

V.DANCOURT indique que des délais sont nécessaires pour solliciter des subventions programmées et qu'il faut demander des explications pour une subvention exceptionnelle.

A.MARTET affirme que cela sera fait par équité avec les associations genlissiennes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** dans le cadre de l'organisation de la course cycliste "Grand Prix de Genlis" fixée au dimanche 10 mars 2013, d'accorder au SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJON domicilié – VELODROME MUNICIPAL DE DIJON – BOULEVARD PAUL DOUMER – 21000 DIJON, une subvention de 300 €,
- **PRECISE** que les crédits afférents seront ouverts à l'article 6574 lors du vote du budget primitif de l'exercice 2013

POINT N° 9 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC G.r.D.F. - EXTENSION GAZ

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** G.r.D.F. Unité Réseau Gaz Bourgogne – 20 Avenue Victor Hugo – 71100 Châlon Sur Saône à poser en souterrain une canalisation d'une emprise de 2 m de largeur sur 121 m de longueur traversant les parcelles communales AO 39 et AO 235 au départ de l'Avenue Général De Gaulle,
- **ACCEPTE** les termes de la convention de servitude s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique y afférent à intervenir en l'étude de Maître Yvan STRIFFLING, Notaire, 2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY, étant précisé que tous les frais d'acte seront supportés par G.r.D.F.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 10 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

N.BERNARD donne l'historique du contentieux entre la ville de Genlis et la Société H.L.B. Document et indique que cette société a proposé une transaction financière.

V.DANCOURT s'étonne que l'on ait inscrit 69.000 € au DOB alors que le montant de de la transaction est de 50.000 €, cela correspond à une baisse de 30 %.

N.BERNARD explique que compte tenu du contexte de cette affaire, l'avocat de la commune a incité à suivre cette voie plutôt que de poursuivre en appel avec un risque de résultat très aléatoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** les termes et conditions énoncés dans le protocole d'accord transactionnel entre la Société H.L.B. DOCUMENT – 15 rue des GRANDS CHAMPS – 21121 FONTAINE-LES-DIJON et la Commune de GENLIS – Hôtel de Ville – 18 avenue Général DE GAULLE – 21110 GENLIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel, joint à la présente, ainsi que tout acte et document se rapportant à cette affaire.

POINT N° 11 - MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE

Présentation du point par A. MARTET qui indique que pour certains agents les montants de l'IEMP ont diminué.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir à titre individuel le régime indemnitaire pour les agents municipaux dont le montant indemnitaire dont ils bénéficiaient en application des dispositions réglementaires antérieures se trouve diminué en vertu de l'application de l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 relatif à l'I.E.M.P..

POINT N° 12 - MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Mme Evelyne BREDILLET expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent municipal affecté au "Centre Social Espace Coluche" en qualité de responsable du secteur "Solidarité Familles" qui est amené à effectuer depuis plusieurs années de nombreuses heures supplémentaires en raison de sa présence à des réunions obligatoires dans le cadre de son activité.

Afin de "régulariser" cette situation, elle propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de cet agent de 30h/hebdomadaire d'activité à 31h30 à compter du 1^{er} mars 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du temps de travail de l'agent comme mentionné ci-dessus,
- **PRÉCISE** que cette modification prendra effet à compter du 1^{er} mars 2013,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir l'arrêté individuel de modification d'horaires,

POINT N° 13 - DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2013

A.MARTET présente.

V.DANCOURT demande combien d'agents préparent des concours en 2013 ?

N.BERNARD rappelle sa promesse faite aux agents de catégorie C qui passent de la 2^{ème} classe de leur grade à la 1^{ère} après réussite à l'examen professionnel de les promouvoir.

Pour 2013, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le taux de promotion pour les avancements de grade dans la collectivité comme énoncé ci-après.

FILIERE	CATEGORIE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
Administrative	C	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	100 %
	C	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	100 %
	A	Attaché Principal	100 %
Technique	C	Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	100 %
	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	C	ATSEM 1 ^{ère} classe	100 %
	C	ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	C	ATSEM Principal de 2 ^{ème} Classe	100 %
Animation	C	Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe	100 %
Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe	100 %
	C	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Sportive	C	Educateur APS Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

POINT N° 14 - MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Mme Evelyne BREDILLET présente et rappelle les compétences périscolaires de la Communauté de Communes et sa décision de report de la réforme au 1/9/2014.

N.BERNARD explique les différentes missions de la Communauté de Communes et de la ville de Genlis dans ce domaine.

V.DANCOURT donne lecture d'un texte critique sur les modalités de mise en place de la réforme qui a été mal préparée et qui aura une incidence sur les redevances dues par les genlissiens, en raison

notamment du recrutement de 37 personnes pour effectuer 45 mns de travail par jour. Même s'il ne remet pas en cause la réforme, il sollicite une étude d'impact précise à effectuer par les services municipaux.

Mme Evelyne BREDILLET indique que la commune n'a pas attendu pour lancer des études. Elle présente l'exemple de la commune de LAXOU située à proximité de NANCY qui a mis en place la réforme des rythmes scolaires depuis 1983 et cite le travail effectué avec ses partenaires : animateurs à temps partiel / assistantes maternelles / associations.

Il est précisé que l'organisation des activités périscolaires demeure facultative.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander le report de l'application du décret à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la commune,
- **PRECISE** que cette délibération sera transmise à Madame la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Côte-d'Or.

POINT N° 15 - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC L'A.N.C.V. POUR 2013

Mme Evelyne BREDILLET présente le point et souligne l'intérêt de ces deux conventions pilotées par le Centre Social tant pour les personnes en difficulté financière que pour les Séniors.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le renouvellement pour 2013 des conventions existantes : "La bourse Solidarité Vacances" et "Seniors en Vacances", avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances Bourse Solidarité Vacances – 36 boulevard Henri Bergson – 95201 SARCELLES représentée par son Directeur Général en exercice,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions à intervenir entre le Centre Social "Espace Coluche" de la ville de Genlis et l'A.N.C.V. ainsi que tous autres documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 16 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION (S.A.G.E.) DU BASSIN VERSANT DE L'OUCHE

M. Hubert DULIEU présente le projet en citant les cinq enjeux importants :

- 1) études quantitatives de la ressource
- 2) gestion des inondations
- 3) protection qualité de la ressource
- 4) protection des milieux naturels
- 5) aménagement cohérent avec l'exploitation de la ressource

Genlis est en limite de bassin versant mais est concernée par l'enjeu n°5.

H.DULIEU propose de donner un avis favorable à ce projet.

V.DANCOURT critique le peu de temps mis à disposition pour consulter les documents, demande que ce type de dossier soit transmis sous forme électronique aux conseillers et précise que son groupe ne votera pas ce qu'il n'a pas pu étudier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 16 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** le projet du SAGE du bassin versant de l'Ouche tel que présenté dans le dossier transmis à la Commune de Genlis,

POINT N°17 - DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'examen d'offres concernant le Marché à Procédure Adaptée :

- N°12-16 remplacement de la chaudière de l'église. Lot 1 : Maçonnerie/gros-œuvre/divers – Lot 2 : Chauffage par air diffusé – Lot 3 : Electricité.

POINT N° 18 – REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les remerciements :

- de la société SEPALUMIC pour la mise à disposition de l'AGORA.
- de la famille ROUX suite au décès de Mme Suzanne ROUX,
- de Mme Denise TOURNIER pour les Bons d'achat distribués aux personnes de plus de 75 ans.
- de Loisirs Détente, de La Ligue Contre le Cancer, du Secours Populaire, de l'UNC, de l'ASG, d'Etoile Judo Genlis, de la Chorale le Carillon, de l'USG, et de SACCA NOTES pour le versement de la subvention.

POINT N° 19 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- N.BERNARD donne connaissance :
 - du chiffre du recensement de la population légale soit 5705 habitants au 1^{er} janvier 2013
 - du nombre de dossiers traités par la conciliateure de justice au cours de l'année 2012
 - de l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat mixte de la Tille Profonde
- N.ANDREOLETTI demande pourquoi de l'eau coule au droit du bar le JIMIZ sur la voie publique. Il est répondu que la gérante de cet établissement pompe l'eau de la nappe phréatique, le policier municipal doit prendre contact avec elle.
J.MATHE fournit des explications complémentaires sur ce problème.
- J.MATHE donne l'évolution du dossier ZAC REPUBLIQUE après les enquêtes publiques et notamment de l'avis favorable du commissaire enquêteur.
- V.DANCOURT demande qu'il lui soit communiqué l'arrêté des tarifs municipaux en cours et demande si un nouveau prestataire pour le cinéma a été recherché comme cela a été promis.
N.BERNARD lui répond qu'avec l'acquisition du matériel de projection numérique par l'association PANORAMIC 21 cela ne sera pas possible avant 2014.
M. Vincent DANCOURT indique qu'il a l'impression d'avoir été floué.
- N.BERNARD fait le point sur les affaires juridiques en cours :
 - Garage FREY : rien de nouveau,
 - Espace Culturel "Paul Orssaud" : une réunion avec l'expert désigné par le tribunal aura lieu le 22 février.
- J.MATHE fait le point sur le dossier de lotissement "le clos Paul Marceau" et fait part d'un certain nombre de problèmes concernant la propriété de l'entité foncière et le zonage de certaines parcelles, il précise que la commune n'incorporera pas les voiries dans le domaine public.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 22H30

Fait à Genlis le 18 février 2013
Le Maire
Conseiller Général
Noël BERNARD

